

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2441

12 novembre 2010

SOMMAIRE

Allied Luxembourg S.à r.l.	117162	LL IDDF III Holding Company, S.à r.l. ..	117160
BHF Lux Immo S.A.	117145	Ludmilla S.A.	117161
Bouwegaass SA	117145	LuxCo 124 S.à r.l.	117139
Brim S.A., SPF	117145	Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.	117139
CA Development and Trading, s.à r.l. ...	117153	Luxima S.à.r.l.	117161
Capoffice S.A.	117146	Luxima S.à.r.l.	117161
Catalyst Recovery Europe S.A.	117152	Luxima S.à.r.l.	117161
Caves Wengler S.A.	117152	Luxoberge S.A.	117161
Chauffage ENTRINGER S.à.r.l.	117123	LVN Center S.à.r.l.	117162
Creathor Venture Fund III (SCS) SICAR	117122	MDG Lux Batiservices S.A.	117166
Dolce S.à r.l.	117138	Memora S.A.	117166
Global Funds Management S.A.	117138	Microshop S.à r.l.	117167
Ice Man SA	117152	Moorefields S.A	117167
Immobilière du Luxembourg S.A.	117153	M.P.N. S.A.	117162
Immo-Marketing S.A.	117153	M-Square Management S.à.r.l.	117162
Impact-Lux S.à.r.l.	117153	MTP S.A.	117167
Indorama Ventures S.A.	117153	M.V.A. Luxembourg	117141
International Marketing Management ...	117153	Pianon Constructions S.A.	117168
ISC Information Systems Consulting S.à r.l.	117154	Postma Holding B.V. / S.ar.l.	117167
JSI Investments S.A.	117123	Postma Holding B.V. / S.ar.l.	117168
Kahler (Investissements) S.à r.l.	117168	Reposting Services S.A.	117142
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.	117138	Ritania S.A.	117142
Kinnevik Holding S.A.	117138	R Port	117141
Komimmo Sàrl	117139	Sisvel International	117142
Lambretta SA	117168	Soparinvest S.A.	117143
Langerheights S.A.	117140	Sycamore Luxembourg S.A.	117143
Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l.	117146	TD Grand Duché de Luxembourg	117123
Leopard Germany Holding 4 S.à.r.l.	117154	Tempus Holdings A S.à r.l.	117143
Les Plus de K S.à r.l.	117160	Topsi 1 S.à.r.l.	117144
Levhotel S.A.	117160	Topsi 2 S.à.r.l.	117144
Little Bridge S.A.	117140	World Helicopters S.à r.l.	117145

Creathor Venture Fund III (SCS) SICAR, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.812.

—
STATUTS

Extrait

Le 6 septembre 2010,

(1) M. Gert Köhler, en tant qu'associé commanditaire fondateur;

(2) Creathor Venture Management Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.288, en tant qu'associé gérant commandité; et

(3) Creathor Fund III Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Marienbader Platz, 1, D-61348 Bad Homburg, Allemagne immatriculée au registre de Commerce de Bad Homburg sous le numéro HRA 5129; en tant qu'associé commandité fondateur;

ont décidé d'établir entre eux une société en commandite simple (SCS) de droit luxembourgeois ayant les statuts suivants.

Dénomination - Objet Social - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. La Société prend la raison sociale «Creathor Venture Fund III (SCS) SICAR» (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet la mise en place, la tenue et la gestion d'un portefeuille d'investissements en capital à risque composé en particulier de participation dans des sociétés spécialisées dans les nouvelles technologies dont les activités principales sont implantées en Allemagne, en France et dans d'autres pays de l'Union Européenne ou, à titre exceptionnel, hors de l'Union Européenne.

Art. 3. Le siège social et l'administration centrale de la société sont établis au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Ils pourront être transférés en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée déterminée à compter du 6 septembre 2010.

La Société prendra fin:

- A la date du dixième anniversaire de la première clôture; étant entendu que l'associé gérant commandité, peut étendre, avec l'accord de Creathor Fund III détenant ensemble plus de 50% des engagements de souscription envers Creathor Fund III, la durée de la Société pour deux périodes d'un an consécutives afin d'assurer le déroulement de la liquidation des investissements; ou

- A la date à laquelle l'associé gérant commandité ainsi que les associés commanditaires et les autres associés de Creathor Fund III détenant ensemble au moins 75% des engagements de souscription envers Creathor Fund III décident de mettre fin à la Société, sachant que l'accord de l'associé gérant commandité ne peut pas être retenu sans motif valable.

Capital Social - Parts

Art. 5. La Société a adopté une structure à capital variable. Le capital social est divisé en parts d'une valeur de 1 Euro chacune.

Le montant du capital social sera toujours égal à la valeur de ses actifs nets. Les variations de capital seront établies ipso jure et sans obligation de se conformer aux normes de publication.

Le capital social souscrit de la SICAR, augmenté des primes d'émissions, ne peut être inférieur à 1 million d'euros. Ce minimum doit être atteint dans un délai de 12 mois à partir de l'agrément de la société.

Gestion

Les affaires de la Société sont gérées exclusivement par l'associé gérant commandité conformément aux limitations prévues par les statuts et par la loi. La gestion des affaires de la Société constitue leur apport en nature à l'accomplissement des objectifs de la Sociétés compte tenu de l'allocation des bénéfices prioritaires.

Suivant les limitations prévues dans les statuts, l'associé gérant commandité est autorisé à gérer seul les affaires de la Société.

Toute autorité de gestion de l'associé gérant commandité prend fin lors de son retrait de la Société.

Signature.

Référence de publication: 2010133587/52.

(100151495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Chauffage ENTRINGER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 9, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 31.025.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133586/9.

(100151245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

JSI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.743.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société JSI Investments SA, décidée par acte du notaire Maître Jacques Delvaux en date du 14 Décembre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 Septembre 2010.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., une société ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg sous section B numéro 98454.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010133624/21.

(100151122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.774.120,00.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.484.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TD Grand Duché de Luxembourg, a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 250,000, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-2958 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 155.484 (the "Company").

There appeared

TD US P&C Holdings ULC, an unlimited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with its registered office at 900 Home Oil Tower, 324-8th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 2Z2 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that the 250,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

117124

Agenda

1. Creation of different classes of shares;
2. Increase of the share capital of the Company by the creation and issuance of 24,220 ordinary shares and 5,499,900 convertible preferred shares, subject to the payment of a global share premium attached amounting to USD 5,518,595,388;
3. Subscription, intervention and payment of 24,220 ordinary shares and 5,499,900 convertible preferred shares with a nominal value of USD 1 each and the global share premium attached amounting to USD 5,518,595,388, by way of the contribution of a quota;
4. Subsequent amendment of articles 6, 7, 10, 21 and 25 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of classes of shares and the increase of the share capital of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First Resolution

It is resolved to create, in addition to the existing ordinary shares of the Company, three classes of convertible preferred shares to which a share premium is attached, entitling their holder(s) to specific rights (the “Convertible Preferred Shares”), so that the share capital of the Company be represented by:

- ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- the class A Convertible Preferred Shares (the “Class A Convertible Preferred Shares”);
- the class B Convertible Preferred Shares (the “Class B Convertible Preferred Shares”);
- the class C Convertible Preferred Shares (the “Class C Convertible Preferred Shares”);

Each Convertible Preferred Share is issued with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and share premium attached amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars), for a global amount of USD 1,000. Whether allocated to the legal reserve or not, the share premium remains attached to the relevant Class of Convertible Preferred Shares for which it has been paid.

It is further resolved that the rights to be attached to the Convertible Preferred Shares will be as follows:

Regarding the share premium

Any share premium paid on a Convertible Preferred Share shall be booked in that appropriate share premium account specific to each class of Convertible Preferred Shares and such share premium (whether allocated to the legal reserve or not) shall remain attached to the class of Convertible Preferred Shares for which it has been paid.

Regarding the redemption of the Convertible Preferred Shares

Convertible Preferred Shares, whatever their class, may be redeemed at any time, at the option of the holder of the said Convertible Preferred Shares or at the option of the Company. However the redemption, in both cases, shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Each holder of redeemed Convertible Preferred Shares, whatever the class, shall have the right to receive a payment in cash or in kind per redeemed Convertible Preferred Share equal to the nominal value of each redeemed Convertible Preferred Share plus the share premium attached thereto if any.

The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

Regarding the liquidation proceeds

Each Convertible Preferred Shares holder shall have a right to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the Convertible Preferred Shares have been issued, this preferential right of reimbursement being however subordinated to the liquidation preferential rights of the holder(s) of MRPS as described hereafter.

Regarding the conversion into mandatory redeemable preferred shares

Each Convertible Preferred Share may be converted into one mandatory redeemable preferred share with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and a share premium attached amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars) for a global amount of USD 1,000 (the “MRPS”), at the option of the holder of the said Convertible Preferred Share or at the option of the Company, as follows:

- the Class A Convertible Preferred Shares are convertible into class A MRPS (the “Class A MRPS”);
- the Class B Convertible Preferred Shares are convertible into class B MRPS (the “Class B MRPS”);
- the Class C Convertible Preferred Shares are convertible into class C MRPS (the “Class C MRPS”).

The conversion of the Convertible Preferred Shares into MRPS shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. Upon such conversion, the share premium attached to a given Class of Convertible Preferred Shares (whether allocated to the legal reserve or not) will be attached to the corresponding Class of MRPS resulting from the conversion.

It is further resolved that the rights to be granted to each MRPS will be as follows:

Regarding the share premium

Any share premium paid on any MRPS, whatever its class, shall be booked in the appropriate MRPS share premium account specific to each class of MRPS and such share premium (whether allocated to the legal reserve or not) shall remain attached to the appropriate class of MRPS.

Regarding the redemption of the MRPS

MRPS shall be redeemed at any time, at the option of the holder of the said MRPS or at the option of the Company; and at the latest on the 10th anniversary of the issue date of the MRPS, but at the latest on May 11, 2019 as to redemption of the Class C MRPS (the "Maturity Date"). However, the Company is entitled to extend the Maturity Date of Class A MRPS and Class B MRPS for another ten years period, plus an additional period up to May 28, 2038 at the latest (each, an "Extended Maturity Date"). The Extended Maturity Date shall be carried out by a resolution of the sole manager of the Company or by the board of managers of the Company in case of plurality of managers.

Redemption of MRPS shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of redeemed MRPS shall have the right to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS, whatever its class, (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of the redeemed MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus,
- ii. all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed MRPS is entitled at the time of the redemption.

However, on the Maturity Date, or the Extended Maturity Date if any, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date or the Extended Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the amount of the sums available for redemption on the Maturity Date or the Extended Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient sums available for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity Date or the Extended Maturity Date if any, has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

Regarding the conversion of the MRPS

Each MRPS may be converted into one mandatory redeemable preferred share of a different class with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and a share premium attached amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars) for a global amount of USD 1,000 upon occurrence of a repayment and/or a disposition of any one of the Underlying Receivables (as defined hereafter) as provided for by article 21 of the amended articles of association, as stated in the fourth resolution below.

The conversion of MRPS into new MRPS shall be carried out, and the features of the new MRPS shall be determined, by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. Upon such conversion, the new MRPS shall constitute a different class of MRPS and the share premium attached to a MRPS (whether allocated to the legal reserve or not) will be attached to the corresponding new MRPS resulting from the conversion.

Regarding the profits of the Company

The MRPS are entitled to preferential and cumulative dividends (the "Preferential Dividend" and each a "Preferential Dividend") as described below at the exclusion of any ordinary dividend.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, a right to payment of a preferential and cumulative dividend equal to:

- for the class A MRPS: 8.33875 % of the aggregate of (i) the nominal value of each Class A MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);
- for the class B MRPS: 7.96875 % of the aggregate of (i) the nominal value of each Class B MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class B MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);
- for the class C MRPS: 8.96875 % of the aggregate of (i) the nominal value of each Class C MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class C MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

is born automatically to the benefit of the MRPS holder on the profit remaining after the allocation to the legal reserve account of the Company if required. The Preferential Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Where there is a change in the interest rate of the Underlying Receivables (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS, the Preferential Dividend rates on this particular class of MRPS may be amended.

Where there is a repayment and/or a disposition of the Underlying Receivables (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS and the Company uses the proceeds received on repayment and/or disposition to make new

loans, the MRPS of this particular class may be converted into new MRPS, the features of which may be based on some of the features of the new loans made by the Company .

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the underlying receivable(s) financed by the MRPS (the “Underlying Receivables”) includes an obligation to pay to the Company an “Applicable Premium” (as such term is defined in the relevant credit agreement governing the applicable Underlying Receivable) in case of early prepayment of the relevant Underlying Receivable. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Applicable Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statement of the Company and shall be equal to said Applicable Premium.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the Company realizes a gain upon transfer or disposition of receivable(s) financed with MRPS. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the gain is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the amount of the said gain.

The term “Preferential Dividend” mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional Preferential Dividend as per above.

Regarding the voting rights

Each MRPS, whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder of the Company has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Regarding the liquidation proceeds

The MRPS holders are entitled to a preferential right of:

- reimbursement of the contribution in consideration of which the MRPS have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not);
 - payment of all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend they are entitled to as holder of MRPS;
- and

At the time of closing of the liquidation, the liquidation proceeds, if any, will be allocated only to the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares they hold and to the holders of Convertible Preferred Shares proportionally to the Convertible Preferred Shares they hold. As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

Second Resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,524,120 so as to raise it from its current amount of USD 250,000 to USD 5,774,120 by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of USD 1 each:

- 24,220 Ordinary Shares, subject to the payment of a share premium attached amounting to USD 24,195,288 to be fully allocated to a freely distributable share premium account;
 - 3,000,000 Class A Convertible Preferred Shares, subject to the payment of a share premium attached amounting to USD 2,997,000,000 to be fully allocated to a freely distributable share premium account;
 - 1,500,000 Class B Convertible Preferred Shares, subject to the payment of a share premium attached amounting to USD 1,498,500,000 to be allocated to a freely distributable share premium account up to USD 1,497,922,588 and to a non distributable legal reserve account up to USD 577,412;
 - 999,900 Class C Convertible Preferred Shares, subject to the payment of a share premium attached amounting to USD 998,900,100 to be fully allocated to a freely distributable share premium account;
- (the “New Shares”).

Third Resolution

It is resolved to accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder, by way of the contribution of the quota held by the Sole Shareholder in TD Uccello Rosso Investments Korlátolt Felelősségű Társaság, a company duly formed and validly existing under the laws of Hungary, having its address at 9700 Szombathely, Várkonyi utca 15, Hungary and registered with the Court of Registration of Vas County under number 18-09-107764 (“TD Hunco”), representing 100% of the share capital of TD Hungary (the “Quota”), the Sole Shareholder declaring that it remains bound by its declaration issued on October 4, 2010 in connection with the potential repayment liability connected to an interim dividend payment from TD Hunco as resolved on October 4, 2010 (“Potential Repayment Liability”) and that the Potential Repayment Liability shall not be transferred to the Company along with the Quota (the “Contributed Quota”).

Intervention - Subscription – Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of USD 5,524,120 subject to the payment of a global share premium amounting to USD 5,518,595,388 by subscribing to the New Shares, to be fully paid up by contributing the Contributed Quota.

Evaluation

The global value of the Contributed Quota is set to at least USD 5,524,119,508 (five billion five hundred and twenty-four million one hundred and nineteen thousand five hundred and eight US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Quota is registered in the name of the Sole Shareholder in the books and records of TD Hunco;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Quota;
- (iii) the Contributed Quota is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Quota is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Quota is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) TD Hunco is duly organized and validly existing under the laws of Hungary;
- (vii) to its knowledge TD Hunco is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, windingup or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Quota; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Quota required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Ms Marjorie Allo, Mr. Christian Schaack, Mr. Yves Sawaya and Mr. Dave Sparvell, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Baptiste Aubry, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Quota and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transfer of the Contributed Quota has been considered convincing and sufficient. The contribution is therefore effectively implemented.

Fourth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend articles 6, 7, 10, 21 and 25 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 5,774,120 (five million seven hundred and seventy-four thousand one hundred and twenty US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 274,220 (two hundred and seventy-four thousand two hundred and twenty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- 3,000,000 (three million) class A convertible preferred shares (the “Class A Convertible Preferred Shares”);
- 1,500,000 (one million five hundred thousand) class B convertible preferred shares (the “Class B Convertible Preferred Shares”);
- 999,900 (nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred) class C convertible preferred shares (the “Class C Convertible Preferred Shares”);

(the Class A Convertible Preferred Shares, the Class B Convertible Preferred Shares and the Class C Convertible Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Convertible Preferred Shares” and individually as a “Convertible Preferred Share”).

Each Convertible Preferred Share is issued with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and a share premium amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollar), for a global amount of USD 1,000.

The Company's share capital can also be represented by the following classes of mandatory redeemable preferred shares where issued by the Company:

- the class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”);
- the class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);
- the class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”);

(the Class A MRPS, the Class B MRPS and the Class C MRPS are hereinafter collectively referred to as the “MRPS”); (the Ordinary Shares, the Convertible Preferred Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 7. Voting Rights.** Each Share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholders’ ownership of shares.”

“ **Art. 10. Conversion of convertible preferred shares into mandatory redeemable preferred shares and Redemption of shares.**

10.1 Conversion of convertible preferred shares into mandatory redeemable preferred shares

Each Convertible Preferred Share may be converted into one MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and a share premium attached amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars) for a global amount of USD 1,000, at the option of the holder of the said Convertible Preferred Share or at the option of the Company, as follows:

- the Class A Convertible Preferred Shares are convertible into Class A MRPS;
- the Class B Convertible Preferred Shares are convertible into Class B MRPS;
- the Class C Convertible Preferred Shares are convertible into Class C MRPS.

The conversion of the Convertible Preferred Shares into MRPS shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. Upon such conversion the share premium attached to a given Class of Convertible Preferred Shares (whether allocated to the legal reserve or not) will be attached to the corresponding Class of MRPS resulting from the conversion.

Each MRPS shall have the right to be converted into one mandatory redeemable preferred share of a different class with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and a share premium attached amounting to USD 999 (nine hundred ninety-nine US Dollars) for a global amount of USD 1,000 upon occurrence of a repayment and/or a disposition of any one of the Underlying Receivables (as defined hereafter) as provided for by article 21 below.

The conversion of MRPS into new MRPS shall be carried out, and the features of the new MRPS shall be determined, by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. Upon such conversion, the new MRPS shall constitute a different class of MRPS and the share premium attached to a MRPS (whether allocated to the legal reserve or not) will be attached to the corresponding new MRPS resulting from the conversion.

10.2 Redemption of Ordinary Shares

The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Ordinary Shares cannot be redeemed before redemption of Convertible Shares and/or MRPS.

10.3 Redemption of Convertible Preferred Shares

Convertible Preferred Shares, whatever their class, may be redeemed at any time, at the option of the holder of the said Convertible Preferred Shares or at the option of the Company, however the redemption, in both cases, shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Each holder of Convertible Preferred Shares, whatever the class, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Convertible Preferred Share equal to the nominal value of its redeemed Convertible Preferred Shares plus the share premium attached thereto if any.

The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution by a vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

10.4 Redemption of Mandatory Redeemable Preferred Shares

The MRPS shall be redeemed at any time, at the option of the holder of the said MRPS or at the option of the Company; and at the latest on the 10th anniversary of the issue date of the MRPS, but at the latest on May 11, 2019 as to redemption of the Class C MRPS (the “Maturity Date”). However, the Company is entitled to extend the Maturity Date of Class A MRPS and Class B MRPS for another ten years period, plus an additional period up to May 28, 2038 at the latest (each, an “Extended Maturity Date”). The Extended Maturity Date shall be carried out by a resolution of the sole manager of the Company or by the board of managers of the Company in case of plurality of managers.

The redemption of MRPS shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS, whatever its class, (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus
- ii. all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed MRPS is entitled at the time of the redemption.

However, on the Maturity Date, or the Extended Maturity Date if any, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date or the Extended Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Maturity Date or the Extended Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price to be paid as and when the Company will have sufficient sums available for redemption for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity Date or the Extended Maturity Date if any, has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders."

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it may be distributed as follows:

1. five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve:

i. Where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares and Convertible Preferred Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve

ii. where MRPS are issued, a right to payment of a preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend, equal to:

- for the Class A MRPS: 8.33875% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class A MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

- for the Class B MRPS: 7.96875 % of the aggregate of (i) the nominal value of each Class B MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class B MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

- for the Class C MRPS: 8.96875 % of the aggregate of (i) the nominal value of each Class C MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class C MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

is born automatically to the benefit of the MRPS holder (the "Preferential Dividend"). The Preferential Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Where there is a change in the interest rate of the Underlying Receivables (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS, the Preferential Dividend rate on this particular class of MRPS may be amended.

Where there is a repayment and/or a disposition of the Underlying Receivables (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS and the Company uses the proceeds received on repayment and/or disposition to make new loans, the MRPS of this particular class may be converted into new MRPS, the features of which may be based on some of the features of the new loans made by the Company.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the underlying receivable(s) financed by the MRPS (the "Underlying Receivables") includes an obligation to pay to the Company an "Applicable Premium" (as such term is defined in the relevant credit agreement governing the applicable Underlying Receivable) in case of early prepayment of the relevant Underlying Receivable. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Applicable Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Applicable Premium.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the Company realizes a gain upon transfer or disposition of receivable(s) financed with MRPS. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the gain is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the amount of the said gain.

The term "Preferential Dividend" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional Preferential Dividend as per above.

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the holders of Convertible Preferred Shares and Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.”

“ **Art. 25. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders with the following priority order:

1. Each MRPS holder(s), if any, is entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the MRPS have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not) plus payment of all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend he is entitled to as holder of MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

2. Each Convertible Preferred Shares holder(s) is entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the Convertible Preferred Shares have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any), subordinated to the liquidation preferential right of the holder(s) of MRPS as described above;

3. The liquidation proceeds, if any, will be allocated to the holders of Convertible Preferred Shares and to the holders of Ordinary Shares proportionally to the Convertible Preferred Shares and Ordinary Shares they hold.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and its transformation, have been estimated at about € 7,300.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de TD Grand Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 250.000 USD, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2958 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.484 (la «Société»).

A comparu,

TD US P&C Holdings ULC, une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la province d’Alberta, Canada, ayant son siège social au 900 Home Oil Tower, 324-8th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 2Z2 (l’ «Associé Unique»)

Ici représentée par Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d’acter que les 250.000 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de différentes classes de parts sociales;

2. Augmentation du capital social de la Société par la création et l’émission de 24.220 parts sociales ordinaires et de 5.499.900 parts sociales préférentielles convertibles, moyennant le paiement d’une prime d’émission globale y attachée d’un montant de 5.518.595.388 USD;

3. Souscription, intervention et paiement des 24.220 parts sociales ordinaires et des 5.499.900 parts sociales préférentielles convertibles d'une valeur nominale de 1 USD chacune et paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 5.518.595.388 USD, par un apport de quota;

4. Modification subséquente des articles 6, 7, 10, 21 et 25 des statuts de la Société en vue de refléter la création de classes de parts sociales et l'augmentation du capital social de la Société; et

5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer en sus des parts sociales ordinaires existantes de la Société, trois classes de parts sociales préférentielles convertibles auxquelles une prime d'émission peut être attachée, dont les détenteurs jouissent de droits financiers spécifiques (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles»), de telle sorte que le capital social de la Société soit composé:

- de parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- de Parts Sociales Préférentielles Convertibles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A»);
- de Parts Sociales Préférentielles Convertibles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B»);
- de Parts Sociales Préférentielles Convertibles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C»);

Chaque Part Sociale Préférentielle Convertible est émise avec un valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) et une prime d'émission y attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre vingt dix neuf Dollars Américains), pour un montant total de 1.000 USD. Quelle soit ou non allouée à la réserve légale, la prime d'émission reste attachée à la Classe de Part Sociale Préférentielle Convertible pour laquelle elle a été payée.

Il est en outre décidé que les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles Convertibles seront les suivants:

Droit à la prime d'émission

Toute prime d'émission payée en relation avec une Part Sociale Préférentielle Convertible doit être enregistrée dans un compte de prime d'émission spécifique à chaque classe de Parts Sociales Préférentielles Convertibles et une telle prime d'émission (quelle soit ou non allouée à la réserve légale) sera attachée à la classe de Parts Sociales Préférentielles Convertibles pour laquelle elle a été payée.

Droit au rachat des Parts Sociales Préférentielles Convertibles

Les Parts Sociales Préférentielles Convertibles, quelque soit leur classe, peuvent être rachetées à tout moment à la demande du détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle Convertible ou à la demande de la Société pour autant que, dans les deux cas, la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles Convertibles rachetée, quelqu'en soit la classe, a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature, par Part Sociale Préférentielle Convertible rachetée, égal à la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielle Convertible rachetée plus la prime d'émission y attachée, s'il en existe une.

Le rachat est décidé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Les parts sociales rachetées doivent être annulées à la suite de la réduction du capital social de la Société.

Droits en cas de liquidation

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles Convertibles dispose d'un droit préférentiel au remboursement de l'apport en contre partie duquel les Parts Sociales Préférentielles Convertibles ont été émises, ce droit préférentiel de remboursement étant cependant subordonné aux droits préférentiels de liquidation des détenteurs de MRPS comme décrit ci-après.

Droits en cas de conversion en parts sociales préférentielles à rachat obligatoire

Chaque Part Sociale Préférentielle Convertible peut être convertie en une part sociale préférentielle à rachat obligatoire, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et une prime d'émission attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD (les «MRPS»), à la demande du détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle Convertible ou à la demande de la Société, comme suit:

- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A sont convertibles en MRPS de classe A (les «MRPS de Classe A»);
- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B sont convertibles en MRPS de classe B (les «MRPS de Classe B»);
- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C sont convertibles en MRPS de classe C (les «MRPS de Classe C»);

La conversion de Parts Sociales Préférentielles Convertibles en MRPS est décidée par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. A chaque conversion, la prime d'émission attachée à une Classe de Parts Sociales Préférentielles Convertibles (allouée ou non à la réserve légale) sera attachée à la Classe de MRPS correspondante résultant de la conversion.

Il est en outre décidé que les droits attachés à chaque MRPS seront les suivants:

Droit à la prime d'émission

Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS doit être enregistrée dans un compte de prime d'émission spécifique à chaque classe de MRPS et une telle prime d'émission (qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale) sera attachée à la classe appropriée de MRPS.

Droit au rachat des MRPS

Les MRPS émises peuvent être rachetées à tout moment, à la demande du détenteur de ladite MRPS ou à la demande de la Société; et au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des MRPS mais au plus tard le 11 mai 2019 en ce qui concerne le rachat des MRPS de Classe C (la «Date d'Echéance»). Cependant, la Société a le droit de prolonger la Date d'Echéance de MRPS de Classe A et de MRPS de Classe B pour une seconde période de dix ans, plus une période additionnelle allant jusqu'au 28 mai 2038 au plus tard (chacune une «Prolongation de la Date d'Echéance»). La Prolongation de la Date d'Echéance est décidée par résolution du gérant unique de la Société ou par le conseil de gestion en cas de pluralité de gérants.

Le rachat des MRPS ne peut avoir lieu que lorsque la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être réalisé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de MRPS rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée, quelque soit sa classe, (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de la MRPS rachetée plus la prime d'émission attachée, s'il en existe une (allouée ou non à la réserve légale); plus
- ii. tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non déclaré, auquel donne droit la MRPS rachetée, au moment du rachat.

Toutefois, à la Date d'Echéance, ou à la Prolongation de la Date d'Echéance le cas échéant, si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance ou à la Prolongation de la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles pour le rachat à la Date d'Echéance ou à la Prolongation de la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat devant être versée dès que la Société disposera de sommes disponibles pour le rachat suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à la Date d'Echéance, ou à la Prolongation de la Date d'Echéance, n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

Droit en cas de conversion des MRPS

Chaque MRPS peut être convertie en une part sociale préférentielle à rachat obligatoire, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et une prime d'émission attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD lors de la survenance d'un repaiement et/ou d'une disposition d'une des Créances Sous-Jacentes (tel que ce terme est défini ci-après) comme prévu à l'article 21 modifié des statuts de la Société, tel qu'établi dans la quatrième résolution ci-dessous.

La conversion de MRPS en nouvelles MRPS, et les caractéristiques des nouvelles MRPS sont décidées par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

A chaque conversion, les nouvelles MRPS constituent une classe différente de MRPS et une prime d'émission attachée à une MRPS (allouée ou non à la réserve légale) sera attachée à la nouvelle MRPS correspondante résultant de la conversion.

Droit aux bénéfices de la Société

Les MRPS donnent droit à des dividendes préférentiels et cumulatifs (le «Dividende Préférentiel» et chacun un «Dividende Préférentiel») comme décrit ci-dessous à l'exclusion d'un dividende ordinaire.

Lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, un droit au paiement d'un dividende cumulatif et préférentiel égal à:

- pour les MRPS de Classe A: 8,33875 % du montant total de

(i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (allouée ou non à la réserve légale);

- pour les MRPS de Classe B: 7,96875 % du montant total de

(i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe B (allouée ou non à la réserve légale);

- pour les MRPS de Classe C: 8,96875 % du montant total de

(i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe C (allouée ou non à la réserve légale);

naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS, sur les bénéfices restants de la Société après affectation à la réserve légale de la Société si requis. Le Dividende Préférentiel se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

En cas de modification du taux d'intérêt des Créances Sous-Jacentes (comme définit ci après) financées par une classe particulière de MRPS, le taux du Dividende Préférentiel applicable à cette classe particulière de MRPS peut être modifié.

En cas de repaiement et/ou de disposition des Créances Sous-Jacentes (comme définit ci après) financées par une classe particulière de MRPS et lorsque la Société utilise le produit reçu du repaiement et/ou de la disposition pour octroyer de nouveaux prêts, les MRPS de cette classe particulière peuvent être converties en nouvelles MRPS dont les caractéristiques peuvent être établies en fonction de certaines des caractéristiques des nouveaux prêts octroyés par la Société.

Les MRPS ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque les créances financées par les MRPS (les «Créances Sous-Jacentes») incluent l'obligation de payer à la Société une «Prime Applicable» (tel que ce terme est défini dans le contrat de crédit régissant les Créances Sous-Jacentes correspondantes) dans le cas d'un paiement anticipé des dites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime Applicable apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime Applicable.

Les MRPS ont aussi droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque la Société réalise un gain sur le transfert ou la disposition d'une ou des créances financées par les MRPS. Lesdits Dividendes Préférentiels additionnels s'accumulent au cours l'exercice social en cours pendant lequel le gain apparaît dans les comptes sociaux établis Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant dudit gain.

Le terme «Dividende Préférentiel» mentionné dans les statuts de la Société recouvre également tout Dividende Préférentiel additionnel tel que ci-dessus.

Droit de vote

Chaque MRPS, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé de la Société dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Droits en cas de liquidation

Les détenteurs de MRPS, ont un droit préférentiel au:

- remboursement de l'apport en contre partie duquel les MRPS ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une);

- paiement de tout Dividende Préférentiel échoué mais non déclaré auquel donne droit chaque MRPS; et

Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles Convertibles proportionnellement aux Parts Sociales Préférentielles Convertibles qu'ils détiennent. En conséquence des dispositions déjà citées, le(s) détenteurs de MRPS ont, à l'exception des droits préférentiels mentionnés ci dessus, aucun droit en cas de liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.524.120 USD pour le porter de son montant actuel de 250.000 USD à 5.774.120 USD par la création et l'émission des parts sociales suivantes d'une valeur nominale de 1 USD chacune:

- 24.220 Parts Sociales Ordinaires moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 24.195.288 USD qui doit être entièrement allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission;

- 3.000.000 Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 2.997.000.000 USD, qui doit être entièrement allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission;

- 1.500.000 Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.498.500.000 USD, qui doit être allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission pour un montant de 1.497.922.588 USD et à une réserve légale non distribuable pour un montant de 577.412 USD;

- 999.900 Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 998.900.100 USD, qui doit être entièrement allouée à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission;

(les «Nouvelles Parts Sociales»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, par un apport du quota détenu par l'Associé Unique dans TD Uccello Rosso Investments Korlátolt Felelősségű Társaság une société dûment

constituée et existant valablement selon les lois de la Hongrie, ayant son adresse au 9700 Szombathely, Várkonyi utca 15, Hungary et enregistrée auprès du Court of Registration of Vas County under number 18-09-107764 («TD Hongrie»), représentant 100% du capital social de TD Hongrie (le «Quota»), l'Associé Unique déclare que l'obligation restante par sa déclaration émise le 4 octobre 2010 en rapport avec le paiement potentiel d'une dette en rapport avec le paiement d'un dividende intérimaire de TD Hongrie qui a été décidé le 4 octobre 2010 («Potentiel Paiement de la Dette») et que le Potentiel Paiement de la Dette n'est pas transféré avec le Quota (le «Quota Apporté»).

Intervention – Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 5.524.120 USD moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 5.518.595.388 USD en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales le tout étant entièrement libéré par apport du Quota Apporté.

Evaluation

La valeur du Quota Apporté a été fixée à 5.524.119.508 USD (cinq milliards cinq cent vingt-quatre millions cent dix-neuf mille cinq cent huit US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) le Quota Apporté est enregistré au nom de l'Associé Unique dans les livres de TD Hongrie;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés aux, Quota Apporté;
- (iii) le Quota Apporté est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) le Quota Apporté ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) le Quota Apporté est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) TD Hongrie est dûment constituée et existe valablement en droit hongrois;
- (vii) à sa connaissance, TD Hongrie ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique, à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert du Quota Apporté requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert du Quota Apporté requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Mme Marjorie Allo, M. Christian Schaack, M. Yves Sawaya et M. Dave Sparvell, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Baptiste Aubry, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif du Quota Apporté, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle du Quota Apporté a été considérée comme convaincante et suffisante. En conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été unanimement décidé de modifier les articles 6, 7, 10, 21 et 25 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 5.774.120 USD (cinq millions sept cent soixante-quatorze mille cent vingt Dollars américains) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 274.220 (deux cent soixante-quatorze mille deux cents vingt) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- 3.000.000 (trois millions) parts sociales préférentielles convertibles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A»);
- 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales préférentielles convertibles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B»);

- 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) parts sociales préférentielles convertibles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C»);

(les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B et les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C sont collectivement désignées ci-après par les «Parts Sociales Préférentielles Convertibles» et individuellement par la «Part Sociale Préférentielle Convertible»).

Chaque Part Sociale Préférentielle Convertible est émise avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) et une prime d'émission d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD.

Le capital social de la Société est également représenté par les classes suivantes de parts sociales préférentielles si elles sont émises par la Société:

- les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les "MRPS de Classe A");
- les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les "MRPS de Classe B");
- les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe C (les "MRPS de Classe C");

(les MRPS de Classe A, les MRPS de Classe B et les MRPS de Classe C sont collectivement désignées ci-après par les «MRPS»); (les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles Convertibles et les MRPS sont collectivement désignées ci-après par les «Parts Sociales» et individuellement par la «Part Sociale»).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 7. Droits de vote.** Chaque Part Sociale quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.»

« **Art. 10. Conversion des parts sociales préférentielles convertibles en parts sociales préférentielles à rachat obligatoire et Rachat des parts sociales.**

10.1 Conversion des parts sociales préférentielles convertibles en parts sociales préférentielles à rachat obligatoire

Chaque Part Sociale Préférentielle Convertible peut être convertie en une MRPS avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et une prime d'émission attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars américains) pour un montant total de 1.000 USD, à la demande du détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle Convertible ou à la demande de la Société, comme suit:

- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe A sont convertibles en MRPS de Classe A;
- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe B sont convertibles en MRPS de Classe B;
- les Parts Sociales Préférentielles Convertibles de Classe C sont convertibles en MRPS de Classe C;

La conversion de Parts Sociales Préférentielles Convertibles en MRPS est décidée par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. A chaque conversion la prime d'émission attachée à une Classe de Parts Sociales Préférentielles Convertibles (allouée ou non à la réserve légale) sera attachée à la Classe de MRPS correspondante résultant de la conversion.

Chaque MRPS dispose du droit d'être convertie en une part sociale préférentielle à rachat obligatoire d'une classe différente ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et une prime d'émission attachée d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt dix neuf Dollars américains), pour un montant total de 1.000 USD lors de la survenance d'un repaiement et/ou d'une disposition d'une des Créances Sous-Jacentes (tel que ce terme est défini ci-après) tel que prévu à l'article 21 ci-dessous.

La conversion de MRPS en nouvelles MRPS est décidé, et les caractéristiques des nouvelles MRPS sont décidées par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

A chaque conversion, les nouvelles MRPS constituent une classe différente de MRPS et une prime d'émission attachée à une MRPS (allouée ou non à la réserve légale) sera attachée à la nouvelle MRPS correspondante résultant de la conversion.

10.2 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces ou en nature.

Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent être rachetées avant le rachat des Parts Sociales Convertibles et/ou des MRPS.

10.3 Rachat des Parts Sociales Préférentielles Convertibles

Les Parts Sociales Préférentielles Convertibles, quelque soit leur classe, peuvent être rachetées à tout moment à la demande du détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle Convertible ou à la demande de la Société pour autant que,

dans les deux cas, la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles Convertibles, quel qu'en soit la classe, est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature, par Part Sociale Préférentielle Convertible rachetée, égal à la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle Convertible rachetée plus la prime d'émission y attachée s'il en existe une.

Le rachat est décidé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Les parts sociales rachetées doivent être annulées à la suite de la réduction du capital social de la Société.

10.4 Rachat des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire

Les MRPS émises sont rachetables à tout moment, à la demande du détenteur de ladite MRPS ou à la demande de la Société; et au plus tard à la date du 10ème anniversaire de la date d'émission des MRPS mais au plus tard le 11 mai 2019 en ce qui concerne le rachat des MRPS de Classe C (la «Date d'Echéance»). Cependant, la Société a le droit de prolonger la Date d'Echéance de MRPS de Classe A et de MRPS de Classe B pour une seconde période de dix ans, plus une période additionnelle allant jusqu'au 28 mai 2038 au plus tard (chacune une «Prolongation de la Date d'Echéance»). La Prolongation de la Date d'Echéance est décidée par résolution du gérant unique de la Société ou par le conseil de gérance en cas de pluralité de gérants.

Le rachat des MRPS ne peut avoir lieu que lorsque la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être réalisé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de MRPS rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS rachetée, quelque soit sa classe (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de la MRPS rachetée plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (allouée ou non à la réserve légale); plus
- ii. tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non déclaré auquel donne droit la MRPS rachetée, au moment du rachat.

Toutefois, à la Date d'Echéance, ou à la Prolongation de la Date d'Echéance le cas échéant, si les sommes disponibles pour le rachat sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance ou à la Prolongation de la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles pour le rachat à la Date d'Echéance ou à la Prolongation de la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat devant être versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à la Date d'Echéance, ou à la Prolongation de la Date d'Echéance, n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

« **Art. 21. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les actionnaires, celui-ci sera distribué comme suit:

1. cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

2. sur les bénéfices restants, après affectation à la réserve légale:

i. lorsque les MRPS ne sont pas créées, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, de le reporter, ou de le transférer à une réserve distribuable,

ii. lorsque les MRPS sont créées, un droit au paiement d'un dividende cumulatif et préférentiel, à l'exclusion d'un dividende ordinaire, égal à:

- pour les MRPS de Classe A: 8,33875 % du montant total de

(i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (allouée ou non à la réserve légale);

- pour les MRPS de Classe B: 7,96875 % du montant total de

(i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe B (allouée ou non à la réserve légale);

- pour les MRPS de Classe C: 8,96875 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe C (allouée ou non à la réserve légale);

naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS (le «Dividende Préférentiel»). Le Dividende Préférentiel se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

En cas de modification du taux d'intérêt des Créances Sous-Jacentes (comme définit ci après) financées par une classe particulière de MRPS, le taux du Dividende Préférentiel applicable à cette classe particulière de MRPS peut être modifié.

En cas de repaiement et/ou de disposition des Créances Sous-Jacentes (comme définit ci après) financées par une classe particulière de MRPS et la Société utilise le produit reçu du repaiement et/ou de la disposition pour octroyer de nouveaux prêts, les MRPS de cette classe particulière peuvent être converties en nouvelles MRPS dont les caractéristiques peuvent être établies en fonction de certaines des caractéristiques des nouveaux prêts octroyés par la Société.

Les MRPS ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque les créances financées par les MRPS (les «Créances Sous-Jacentes») incluent l'obligation de payer à la Société une «Prime Applicable» (tel que ce terme est défini dans le contrat de crédit régissant les Créances Sous-Jacentes correspondantes) dans le cas d'un paiement anticipé des dites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime Applicable apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime Applicable.

Les MRPS ont aussi droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque la Société réalise un gain sur le transfert ou la disposition d'une ou des créances financées par les MRPS. Lesdits Dividendes Préférentiels additionnels s'accumulent au cours l'exercice social pendant lequel le gain apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant dudit gain.

Le terme «Dividende Préférentiel» mentionné dans les Statuts recouvre également tout Dividende Préférentiel additionnel tel que ci-dessus.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles Convertibles et des Parts Sociales Ordinaires, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.»

« **Art. 25. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, qui déterminera les pouvoirs et rémunérations du ou des liquidateurs. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés selon l'ordre de priorité suivant:

1. Chaque détenteur de MRPS a un droit préférentiel au remboursement de l'apport en contre partie duquel les MRPS ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une) plus paiement de tout Dividende Préférentiel échu mais non déclaré en tant que détenteur de MRPS. En conséquence des dispositions déjà citées, le(s) détenteurs de MRPS ont, à l'exception des droits préférentiels mentionnés ci dessus, aucun droit en cas de liquidation.

2. Chaque détenteur de Part Sociale Préférentielle Convertible a un droit préférentiel au remboursement de l'apport en contre partie duquel les Parts Sociales Préférentielles Convertibles ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il y en existe une) subordonné au droit préférentiel des détenteurs de MRPS décrit ci dessus;

3. les avoirs de la liquidation de la Société, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles Convertibles et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Préférentielles Convertibles et/ou Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ € 7.300,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Signé: B. Aubry, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133503/805.

(100152016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Dolce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.378.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133596/10.

(100151296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 octobre 2010 que Monsieur Hiromi Hidaka de résidence professionnelle au 2-2-2, Otemachi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0004, Japon, a été élu administrateur de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2011:

- M. Koichi Matsumoto;
- M. Jacques Elvinger;
- M. Kazuaki Masuda;
- M. Hiromi Hidaka, 2-2-2, Otemachi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0004, Japon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133614/19.

(100151077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.608.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 septembre 2010**Résolution unique:*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Alain Devresse, gérant de classe A au 31 août 2010.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Yves Barthels, demeurant au 3b, rue Toni Erpelding, L-7349 Heisdorf, en qualité de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010133626/17.

(100151105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Kinnevik Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.987.

Lors de l'Assemblée Générales des actionnaires tenue le 26 juillet 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael Holmberg demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, Mikael Larsson demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Schröder Anja demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Madame Marie-France Fiordaliso comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Marie-France FIORDALISO.

At the Annual General Meeting of shareholders held in Luxembourg on July 26th 2010 it has been resolved the following:

1. to reelect Mr. Mikael Larsson residing professionally to 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Sweden, Mr. Mikael HOLMBERG residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg and Mrs. Anja Schröder residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

2. to reelect Mrs Marie-France Fiordaliso as commissaire aux comptes of the company until the next annual general meeting.

Marie-France FIORDALISO.

Référence de publication: 2010133627/23.

(100151559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Komimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 9, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 110.144.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133628/9.

(100151241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

Extract of the written resolution of the shareholders of the company dated on august 23rd, 2010

- The resignation of Mr. Carlo Schlessler as B-Manager is accepted.

- Mr. Philippe Stanko; born on January 15th, 1977; employee; professionally residing at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed for his replacement as B-Manager of the company with immediate effect for an unlimited time.

Certified copy

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 23 août 2010

- La démission de M Carlo Schlessler en tant que gérant de catégorie B est acceptée.

- Mr. Philippe Stanko; né le 15 janvier 1977; employé; résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une période illimitée.

Certifié conforme

Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.

Pierre MESDAGH / Graham HISLOP

Gérant B / Gérant A et Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010133629/22.

(100151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

LuxCo 124 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.701.

Lors du transfert de parts effectué en date du 27 septembre 2010, l'associé unique TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à la société SMF Global LP, avec siège social au Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis.

Dès lors, SMF Global LP devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts dans la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010133631/19.

(100151075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Langerheights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.194.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle en date du 23 septembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'Administrateur à compter du 06 septembre 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Brigitte DENIS, Réviseur d'Entreprises, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 comme nouvel Administrateur, à compter du 06 septembre 2010, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour LANGERHEIGHTS S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010133632/21.

(100151107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Little Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.381.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue de manière Extraordinaire à Luxembourg en date du 10 septembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Frédéric ADAM, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Frédéric ADAM en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à présente Assemblée.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir du 10 septembre 2010.

Huitième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

- Davide MURARI, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Mirko LA ROCCA, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, Luxembourg, Administrateur;
- Frédéric ADAM, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour la société LITTLE BRIDGE S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133633/36.

(100151538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

M.V.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 8.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MVA Luxembourg SA

Référence de publication: 2010133635/10.

(100151214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

R Port, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 126.465.

Extract of the résolutions taken during the annual general meeting held at the registered office on september 29, 2010

Fifth resolution:

The General Meeting decides to reelect the following directors until the annual ordinary general shareholders meeting, approving the 2012 annual accounts:

- Mr Jacques GEVERS;
- Mr Philippe SEVIN;
- Mr Bruno LAMBERT;

It is noted that Mr Jacques GEVERS has a new address: 7, avenue de Saint-Roman, MC-98000 Monaco

Traduction en français:

Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 septembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de 2012:

- Mr Jacques GEVERS;
- Mr Philippe SEVIN;
- Mr Bruno LAMBERT;

Il est noté que Mr Jacques GEVERS a une nouvelle adresse: 7, avenue de Saint-Roman, MC-98000 Monaco

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour R PORT

Signature

Référence de publication: 2010133648/28.

(100151096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Reposting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

—
Extrait sincère et conforme des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 14 septembre 2010 à 10 heures 30

Il résulte dudit procès-verbal que la société IG INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social au L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66 562, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 octobre 2010.

Pour REPOSTING SERVICES SA

Mr Daniel BERGAIRE

Référence de publication: 2010133649/16.

(100151698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ritania S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.889.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 octobre 2010 que:

1. L'Assemblée confirme les démissions de LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B-63130 de VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B-63143 et de KOFFOUR S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B-86086 en tant qu'administrateur;

2. L'Assemblée confirme les nominations de la société Inter-Haus Luxembourg S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B-62821 de Mr. Olivier Wintringer, demeurant à 15, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg et de Mr. Patrick Gemmer, demeurant à 15, rue Guillaume Serrig, L-4916 Bascharage, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016;

3. L'Assemblée confirme la démission de la société AUDIT Trust S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, numéro de Registre de Commerce de Luxembourg B-63115 en tant que commissaire aux comptes;

4. L'Assemblée confirme la nomination de Mr. Laurent Maraschin, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires en 2016;

5. L'Assemblée confirme le transfert du siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet immédiat

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour: RITANIA S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010133650/30.

(100151454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sisvel International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 38.989.

—
Résolution unique prise lors de l'assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 23 septembre 2010

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Giustino de Sanctis, né le 12 octobre 1968 à Rieti (Italie), demeurant au 5, Via Gaggini da Bissone CH-6900 Lugano (Suisse) au poste d'Administrateur.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Résolution unique prise lors du conseil d'administration tenu en date du 29 septembre 2010

Sur base de l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration décide de déléguer à Monsieur Giustino de Sanctis, Administrateur, le pouvoir de représenter la société sous sa signature individuelle comme C.E.O. dans le cadre de l'exécution de toutes opérations relatives aux propriétés intellectuelles et aux licences.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour SISVEL INTENRATIONAL

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133660/21.

(100151094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Société constituée le 30 avril 2004 par Me André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 665 du 29 juin 2004. Les statuts ont été modifiés le 20 mai 2008 par Me Henri Hellinckx et publiés au Mémorial C n° 1602 du 30 juin 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 17 septembre 2010 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de douze mois, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010133661/18.

(100151354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 15 septembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Mr. Marcel Stephany, 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu commissaire aux comptes de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010133662/14.

(100151458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.132.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance du 15 juillet 2010 que le siège de la Société est transféré, en conformité avec l'article 4 des statuts de la Société.

L'adresse de la Société est, depuis le 21 septembre 2010, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conseil de Gérance:

- Patrick Steinhäuser, Gérant A, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Jordi Goetstouwers, Gérant A, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Juan Pepa, Gérant A, résidant professionnellement au 50, Welbeck Street, GB-WI 9XW Londres;
- Edmund Taylor, Gérant B, résidant professionnellement au 11, Madison Avenue, NY 10010 New York, USA;
- Elisabeth Verri, Gérant B, résidant professionnellement au 11, Madison Avenue, NY 10010 New York, USA.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010133663/21.

(100151082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 28 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 28 septembre 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Paul Guilbert, en tant que gérant de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2010, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérante de la catégorie A
- David Sullivan, gérant de catégorie A
- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Séverine Michel

Gérante de la catégorie A

Référence de publication: 2010133664/22.

(100151203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.928.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 28 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 28 septembre 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Paul Guilbert, en tant que gérant de la catégorie A de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 28 septembre 2010, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérante de la catégorie A
- David Sullivan, gérant de catégorie A
- Isabelle Probstel, gérante de catégorie B
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie B

Séverine Michel
Gérante de la catégorie A

Référence de publication: 2010133665/22.

(100151208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Il se dégage d'une cession de parts, datant du 22 juin 2010, que les sociétés INTERNATIONAL HELICOPTERS S. à r.l., ayant son siège social à 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé 525.223 parts sociales et HELEBETICA S.L., ayant son siège social à El Campello, Calle San Bartolomé no. 81, a cédé 69482 parts sociales, à la société KKR AVIATION INVESTOR, S. à r.l., ayant son siège social à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Il en résulte que le registre des associés se compose comme suit:

- INTERNATIONAL HELICOPTERS S. à r.l. détient 597.088 parts sociales;
- KKR AVIATION INVESTOR, S. à r.l. détient 594.705 parts sociales de la société World Helicopters S. à r.l..

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010133676/18.

(100151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

das Unterschriftenverzeichnis der
BHF LUX IMMO S.A.

534, rue de Neudorf

L-2220 Luxemburg

wurde beim Handelsregister eingereicht.

Luxemburg, den 05. Oktober 2010.

Thilo Schiering / Roland Steies

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010133694/15.

(100152164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Brim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10.08.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010133696/12.

(100152287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Bouwegaass SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 88.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2010133695/13.

(100152461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Capoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 80.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour CAPOFFICE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133697/13.

(100152386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.840.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, not yet registered under the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr. Bakary Sylla, Investor Relations Manager, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 September 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities. Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the "Company").

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

2.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of two hundred euro (200.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) share quotas have been subscribed by Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Robert Kimmels, Director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg. The duration of its mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.
- 2) The address of the corporation is at, 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bakary Sylla, Investor Relations Manager, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

2.2. La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

2.4. La Société peut emprunter, en observant les dispositions de la loi, sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

2.5. La Société pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Société ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

2.6. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

2.7. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

2.8. D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués - à tout moment, avec ou sans justification - et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil

de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Léopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la Société. Toutes les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20,000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer comme gérant unique de la société, Monsieur Robert Kimmels, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SYLLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2010. LAC/2010/40425. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010133754/325.

(100152036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

La distribution de dividende (complémentaire au dépôt du bilan 2009 déposé le 29/06/2010 no L100091709) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010133698/13.

(100152529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Caves Wengler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010133699/11.

(100152162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ice Man SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signatures

Référence de publication: 2010133742/13.

(100152202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

CA Development and Trading, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.105.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133700/10.

(100152081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Immo-Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquart.
R.C.S. Luxembourg B 90.514.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133743/10.

(100152072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Immobilière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondcange, 20A, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 86.500.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133744/10.

(100152076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 295, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.151.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133745/10.

(100152073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

International Marketing Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133747/10.

(100151933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Indorama Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDORAMA VENTURES S.A.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133746/12.

(100152547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ISC Information Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 84.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2010133749/13.

(100152384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Leopard Germany Holding 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.841.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, not yet registered under the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr. Bakary Sylla, Investor Relations Manager, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 September 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities. Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the "Company").

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

2.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Leopard Germany Holding 4 S.à.r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of two hundred euro (200.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) share quotas have been subscribed by Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Robert Kimmels, Director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg. The duration of its mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.
- 2) The address of the corporation is at, 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bakary Sylla, Investor Relations Manager, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

2.2. La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

2.4. La Société peut emprunter, en observant les dispositions de la loi, sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

2.5. La Société pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Société ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

2.6. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

2.7. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

2.8. D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Leopard Germany Holding 4 S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués - à tout moment, avec ou sans justification - et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil

de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la Société. Toutes les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20,000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer comme gérant unique de la société, Monsieur Robert Kimmels, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SYLLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2010. LAC/2010/40426. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010133755/325.

(100152042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Les Plus de K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.950.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133769/10.

(100152483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Levhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.224.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010133770/11.

(100152169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

LL IDDF III Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.120,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.778.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010133771/14.

(100152494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ludmilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133773/10.

(100151912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luxima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 72.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

LUXIMA S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133774/13.

(100152339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luxima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 72.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

LUXIMA S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133775/13.

(100152340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luxima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 72.219.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

LUXIMA S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133776/13.

(100152343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luxoberge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 39.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010133777/13.

(100152184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

LVN Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 140.954.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133778/10.

(100152070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

M.P.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010133779/13.

(100152234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133780/10.

(100152497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.002,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Allied Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130204 and having a share capital of USD 17,001 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1954 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time on the present day pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Tyco International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 29, avenue de la PorteNeuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars) represented by 17,001 (seventeen thousand and one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars), represented by 17,001 (seventeen thousand and one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the New Share);

(3) Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item (2) above;

(4) Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the issuance of and the subscription to the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars), represented by 17,001 (seventeen thousand and one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) by way of the creation and issuance of the New Share.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and to record and hereby accepts and records the following subscription to and full payment of the New Share as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented by the proxyholder, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of a payment in cash in an amount equivalent in USD (United States Dollars), i.e. the currency in which the share capital of the Company is expressed, of an aggregate of AUD 29,700,000 (twenty-nine million seven hundred thousand Australian Dollars) and EUR 16,200,000 (sixteen million two hundred thousand Euros) valued, for the purpose of the contribution, on 20 August 2010 based upon the exchange ratio issued by Bloomberg (the Contribution in Cash).

The amount represented by the Contribution in Cash is the subscription price for the New Share (the Subscription Price).

The Meeting notes that:

(a) the New Share has been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder by way of contributions in cash for an aggregate amount corresponding to USD 47,139,030 (forty-seven million one hundred and thirty-nine thousand thirty United States Dollars);

(b) the total sum of USD 47,139,030 (forty-seven million one hundred and thirty-nine thousand thirty United States Dollars) corresponding to the Contribution in Cash has been made available to the Company, evidence of which has been given by means of blocking certificates to the undersigned notary who confirms this (the Blocking Certificates);

(c) on the basis of the Blocking Certificates, the undersigned notary witnesses the payment to the Company of the Subscription Price.

The Meeting acknowledges that the amount corresponding the Contribution in Cash so contributed to the Company will be allocated to its nominal share capital account and to its share premium account as follows:

- nominal share capital account: USD 1 (one United States Dollar); and
- share premium account: USD 47,139,029 (forty-seven million one hundred and twenty-nine United States Dollars).

As a result of the above, the Sole Shareholder holds from now on 17,002 (seventeen thousand and two) shares in the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so as to read:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,002 (seventeen thousand and two United States Dollars), represented by 17,002 (seventeen thousand and two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance and the subscription of the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 7,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the first day indicated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Allied Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130204 et ayant un capital social de 17.001 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 31 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -numéro 1954 du 12 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois ce jour en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, non encore publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Comparaît:

Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg étant immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (l'Associé Unique),

représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration octroyée par l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 17.001 (dix-sept mille et une) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.001 (dix-sept mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.002 USD (dix-sept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission d'1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) (la Nouvelle Part Sociale);

(3) Souscription à et paiement en espèce de l'augmentation de capital reprise sous le point (2) ci-dessus;

(4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des parts sociales de la Société; et

(6) Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.001 (dix-sept mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.002 USD (dix-sept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter de la souscription à et du paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société par le biais de paiement en espèces pour un montant équivalent en USD (dollars des États-Unis d'Amérique), c.-à-d.-la devise dans laquelle est exprimée le capital social de la Société, au total de 29.700.000 AUD (vingt-neuf millions sept cent mille dollars australiens) et 16.200.000 EUR (seize millions deux cent mille Euros), évalué, pour les besoins de l'apport, le 20 août 2010 sur base d'un rapport d'échange émis par Bloomberg (l'Apport en Espèces).

Le montant représenté par l'Apport en Espèces constitue le prix de souscription de la Nouvelle Part Sociale (le Prix de Souscription).

L'Assemblée note que:

(a) la Nouvelle Part Sociale a été entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique par le biais d'apports en espèce pour un montant total de 47.139.030 USD (quarantesept millions cent trente-neuf mille trente dollars des États-Unis d'Amérique);

(b) la somme totale de 47.139.030 USD (quarante-sept millions cent trente-neuf mille trente dollars des États-Unis d'Amérique) correspondant à l'Apport en Espèces a été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée par la voie de certificats de blocage au notaire instrumentaire qui le confirme (les Certificats de Blocage);

(c) sur base des Certificats de Blocage, le notaire soussigné constate le paiement à la Société du Prix de Souscription.

L'Assemblée constate que le montant correspondant à l'Apport en Espèces ainsi apporté à la Société sera alloué au capital social nominal de la Société et à son compte de prime d'émission comme suit:

- compte capital social nominal: 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique); et

- prime d'émission: 47.139.029 USD (quarante-sept millions cent trente-neuf mille vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique détient désormais 17.002 (dixsept mille deux) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 17.002 USD (dixsept mille deux dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.002 (dix-sept mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 7.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37695. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133861/208.

(100152912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.284.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133781/10.

(100152064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2010133782/11.

(100152152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Microshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 117.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour MICROSHOP S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133783/13.

(100152332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Moorefields S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Octobre 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010133784/12.

(100152487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

MTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 89.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2010133785/13.

(100152470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Postma Holding B.V. / S.ar.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 136.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133787/13.

(100152438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Postma Holding B.V. / S.ar.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 136.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010133788/13.

(100152440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pianon Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour PIANON CONSTRUCTIONS S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2010133802/13.

(100152331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Kahler (Investissements) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500.000,02.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.551.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2010133751/14.

(100152486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Lambretta SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 137.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010133764/13.

(100152210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.
